

Initiatives ministérielles

les fonctionnaires du Bureau ont travaillé très tard la nuit dernière et qu'ils ont recommencé très tôt ce matin.

Je m'attendais donc à une certaine insatisfaction. Je voudrais assurer au député de Churchill que j'ai pris le temps ce matin de passer personnellement en revue tous ces amendements et que j'anticipais donc sa réaction. Sans aller dans les détails, car je ne voudrais pas établir un précédent qui m'imposerait à l'avenir de donner de grandes explications chaque fois que je rendrai une décision, je voudrais préciser qu'il y a des distinctions à établir entre les observations très justes que le député de Churchill avait présentées au sujet du projet de loi C-79 et du serment qui y figurait, et le serment qui se trouve dans le projet de loi à l'étude.

Si l'on examine très soigneusement ce dernier serment, on se rend compte qu'il comporte une foule de détails qui le distinguent nettement de celui du projet de loi C-79.

Quoi qu'il en soit, le député a exprimé d'une façon très concise son sentiment à cet égard. J'en ai pris note. J'espère que nous disposerons à l'avenir de plus de temps pour discuter des amendements que nous n'en avons eu dans ce cas.

Je remercie encore le député de ses observations et de la courtoisie dont il a fait preuve en prévenant la présidence de son intention de prendre la parole à la Chambre pour exposer ses arguments.

Le député d'Ottawa—Vanier.

[Français]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je voudrais simplement faire un commentaire, sans refléter d'aucune façon sur la décision que vous avez rendue au sujet des amendements. Je reconnais que les greffiers ont eu un travail assez difficile compte tenu du court délai dont ils ont disposé pour étudier les amendements, ceci étant dû, en grande partie, au fait que le gouvernement a fait l'appel du projet de loi très rapidement après le dépôt du rapport du Comité à la Chambre des communes. La procédure le permet, mais c'est parfois très difficile.

Monsieur le Président, je suis surpris de voir, dans la décision que vous avez rendue, que l'amendement n° 24, inscrit à mon nom, qui vise à introduire dans le projet de loi une disposition qui lierait Petro-Canada à l'obligation

de servir le peuple canadien dans la langue officielle de son choix, c'est-à-dire la langue du client, ait été jugé irrecevable. Cela me dépasse parce qu'on avait fait la même chose pour le projet de loi voulant privatiser Air Canada, et Air Canada, comme on le sait aujourd'hui, est liée par la Loi sur les langues officielles et doit s'y conformer.

• (1130)

Alors je suis un peu perplexe à savoir pourquoi on ne peut faire la même chose pour Petro-Canada. De toute façon, j'accepte votre décision. J'aimerais tout de même, monsieur le Président, dire que la motion n° 23 qui a été jugée recevable est un peu défectueuse dans le sens que le texte anglais et le texte français ne se lisent pas de la même façon et je voudrais faire la correction qui s'impose.

[Traduction]

Le texte anglais est le suivant:

That Bill C-84 be amended by adding immediately after line 44 at page 12 the following new clause:

«18. All undertakings and works constructed by Petro-Canada are, and each of them is declared to be, works or a work for the general advantage of Canada.»

[Français]

En français, monsieur le Président, vous remarquerez que la même modification au projet de loi se lit comme suit:

«18. Les ouvrages de Petro-Canada. . .

Je pense qu'on devrait dire «Les ouvrages et les entreprises de Petro-Canada sont déclarés à l'avantage général du Canada».

Monsieur le Président, si cet amendement est accepté, si cette motion est acceptée, elle aura le même effet que celle que vous avez rejetée sur les langues officielles.

M. le Président: L'honorable député d'Ottawa—Vanier a indiqué qu'il y a peut-être un problème avec les deux versions, la version anglaise et la version française. Peut-être que plus tard ce matin il sera possible d'avoir une discussion concernant cette modification avec les fonctionnaires du Bureau.

M. Gauthier: Monsieur le Président, dans les délais, il y a eu un peu de difficulté dans les communications. J'avais donné avis au greffier de cette modification, hier, car je l'avais remarquée. Je pense que la lettre a été reçue mais